



ELECTION DE LA DELEGATION DU DISTRICT
DE FOOTBALL DES CÔTES D'ARMOR

POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LIGUE DE
BRETAGNE DE FOOTBALL

L'élection de la délégation du District de Football des Côtes d'Armor pour l'assemblée Générale de la Ligue de Bretagne de Football aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 21 septembre 2024. L'appel à candidature pour cette élection est ouvert du 24 juillet au 22 août 2024, à minuit.

Toute candidature doit être transmise par courrier électronique, envoyé au District, à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales, à l'adresse suivante : secretariat@foot22.fff.fr

Rappels :

- Tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des statuts du District.
- Conformément à l'article 12-1 des Statuts de Ligue, l'Assemblée Générale du District doit élire 15 délégués appelés à représenter les clubs du District à l'Assemblée Générale de la Ligue,
- Toute candidature doit être présentée de manière individuelle.
- L'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire ci-joint au présent appel à candidatures.